



Domaine : Sécurité publique

Rubrique : Actualité - Syndicats - Partenaires sociaux - Police - Gendarmerie nationale - Instances de consultation et de contrôle

Le SICP « affirme clairement son opposition » à la fusion officiers-commissaires, à quelques jours de la remise du rapport de l'IGA

Le SICP « affirme clairement son opposition à la fusion des corps de conception et direction avec le corps de commandement de la police nationale » dans un document [mis en ligne](#) sur son site internet, jeudi 5 janvier 2012. Selon les informations recueillies par AISG, le rapport de l'IGA (Inspection générale de l'administration) examinant l'intérêt d'une fusion des corps des commissaires et des officiers doit être remis au cabinet du ministre de l'Intérieur la semaine prochaine (AISG n°[3660](#) et n°[3281](#)). Claude Guéant avait commandé cette étude après avoir validé le rapprochement de l'École nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et de l'Ensop (École nationale supérieure des officiers de police) dans un même établissement public (AISG n°[4809](#)).

En cas de disparition du corps des commissaires, « les recrues issues des écoles les plus prestigieuses (IEP Paris...) risquent de se détourner d'une institution qui ne leur proposerait plus qu'un accès au grade de lieutenant avec un niveau de rémunération et de responsabilités inadéquat ». Le SICP défend au contraire la coexistence d'un « ascenseur social interne » par le biais duquel 50 % des commissaires sont d'anciens officiers et un recrutement externe de candidats provenant « des écoles les plus prestigieuses ».

UN PROBLÈME DE GESTION DU CORPS DES OFFICIERS

Un des arguments avancés par les syndicats d'officiers pour justifier la nécessité d'une fusion « se fonde sur le besoin affirmé d'ouvrir le corps vers le haut pour 'desclérouter' un corps de commandement doté de plus de 1 300 commandants à l'échelon fonctionnel et environ 2 400 commandants dont certains ont été nommés très jeunes » et qui n'auraient plus de perspective de progression de carrière, explique le SICP. Le syndicat fait remarquer que le corps de conception et de direction « se renouvelle sur la base d'un recrutement annuel d'environ 60 commissaires dont 30 sont issus du recrutement interne ». Offrir 30 postes supplémentaires ne suffirait pas à « donner de vraies perspectives à plus de 3 700 officiers 'supérieurs'. Il n'est nullement besoin d'être grand clerc pour constater que 30 postes annuels ne régleraient en rien l'effet d'entonnoir mis en place par une gestion du corps de commandement inadaptée ».

Pour le SICP la fusion des deux corps « n'est pas à la hauteur du problème qui doit être envisagé au travers d'une modification de la pyramide du corps de commandement ».

MANQUE DE MOYENS POUR RÉALISER LA FUSION

En outre, selon le syndicat, le contexte économique « n'autorisera pas une fusion permettant un dispositif 'gagnant-gagnant' pour les deux corps. Une fusion a minima mécontenterait les deux parties et créerait un climat de tension au sein des cadres de la police sans amener une réelle plus-value pour l'institution ».

Le SICP indique que le corps de conception et de direction comptait, au 1er janvier 2011, 886 commissaires, 710 commissaires divisionnaires, 95 contrôleurs généraux, 24 inspecteurs généraux, 12 directeurs, 57 stagiaires et 41 élèves, soit 1 825 personnels contre 1 982 en 2005 et 2 300 en 1995. À cette époque, un protocole corps et carrière signé par les syndicats prévoyait de diminuer leur nombre à environ 1 600 en 2012. « La diminution numérique trop importante de notre corps a affaibli la cohérence des parcours de carrière. Une réévaluation du nombre de commissaires de police pourrait contribuer à développer des cursus professionnels adaptés à la haute technicité de notre corps. »



Contact : SICP, Olivier Boisteaux, président, olivier.boisteaux@commissaires.fr